



CIS Iles de Lérins
De Cahnes jeunesse

PROTOCOLE SANITAIRE

Chers parents et accompagnateurs, nous comptons sur vous :

AVANT LE SEJOUR DE VACANCES

- Réalisez un test RT-PCR moins de 72h avant le départ, ou un test antigénique dans les 24h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2 (ceci n'est pas obligatoire mais fortement conseillé).
- En cas de symptômes ou de fièvre (38 et +), ne vous rendez pas à l'accueil du séjour.
- Fournissez autant de masques que nécessaire à votre enfant. 4 masques par jour. Prévoyez une pochette pour les masques neufs/propres et une pour les masques usagés.
- Nous limitons volontairement l'accès au quai d'embarquement, merci de respecter les consignes qui vous seront données par nos équipes.

Les règles en place pour l'accueil de vos enfants :

- Le port du masque est recommandé à bord des navettes maritimes.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants en intérieur (passage au passe-plat, ...)
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans et plus, en intérieur uniquement.
- Le programme d'activités proposé tient compte des gestes barrières.
- La mise à disposition d'objets partagés (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise, un nettoyage quotidien est assuré (ou les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- Pour l'entretien des locaux, le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé 1 fois par jour. De même, pour le nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs).
- Chaque groupe dispose de son propre bloc sanitaire : lavabos, douches, toilettes.
- L'aération des locaux et des chambres est réalisée aussi souvent que possible, plusieurs fois / jour.
- L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, si les enfants s'y couchent tête-bêche.
- Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 min à 60°C).

En cas de suspicion d'un cas COVID-19 par nos soins :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduit à son isolement et au port d'un masque. Une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. Vous êtes averti et devez venir chercher votre enfant.
- L'enfant pourra de nouveau être accueilli sur présentation d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs.
- Si le cas est confirmé, les enfants du même groupe seront considérés comme cas contacts.
- Les enfants cas contact de moins de 12 ans ou justifiant d'une vaccination complète poursuivent l'accueil, portent le masque pendant 7 jours et seront testés à J+2.
- Les enfants cas contact de 12 ans ou plus et ne présentant pas une vaccination complète doivent s'isoler et réaliser un test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement.

Informations et questions

 04 92 18 88 88